

Arrêté du 28 avril 2017 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2014 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de la justice
NOR : JUST1711929A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de la justice ;

ARRÊTE

Article 1

A l'article 5 de l'arrêté du 10 juillet 2014 susvisé, les mots : « le chef du service de l'administration centrale » sont remplacés par les mots : « le chef du service des ressources humaines ».

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 2 mai 2017.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane VERCLYTTE